

PROJET GAZODUQ

Commentaires sur le Mandat de la commission d'examen intégré
(Version provisoire)

Présentés à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)

Juillet 2020

© Eau Secours 2020

Recherche, rédaction et révision :

Rébecca Pétrin

B. Sc. Biologie, M. Env.

Biographie de l'auteure

Directrice générale d'Eau Secours depuis 2019, Madame Rébecca Pétrin est titulaire d'un bacc en biologie et détient une maîtrise en Gestion de l'environnement. Elle a auparavant dirigé l'organisme VERTerrebonne lors de la première année de fondation. Madame Pétrin a également travaillé au sein du cabinet du ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs, ainsi qu'au Jour de la Terre. De plus, elle s'implique bénévolement depuis 2014 à la Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie comme trésorière et depuis 2019 comme administratrice à l'Association des biologistes du Québec.

Documents révisés

Mandat de la commission d'examen intégrée (version provisoire pour commentaires, disponible à partir du 15 mai 2020)

PRÉSENTATION D'EAU SECOURS

Fondé en 1997, Eau Secours a pour mission de promouvoir la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits de la population.

Ses objectifs sont de :

- 1) Protéger l'environnement, les écosystèmes aquatiques et l'eau dans l'intérêt du public en offrant une expertise et des avis aux autorités gouvernementales ainsi qu'aux citoyen-ne-s, organismes, institutions, commerces et entreprises.
- 2) Promouvoir l'éducation du public en matière de protection de l'environnement, des écosystèmes aquatiques et de l'eau en offrant des conférences et des ateliers, en animant des kiosques de sensibilisation dans les lieux publics, en produisant et en publiant de l'information ainsi qu'en offrant à la jeunesse des ateliers éducatifs.
- 3) Mener des études et des recherches portant sur la protection de l'environnement, des écosystèmes aquatiques et de l'eau; rendre publics les résultats de ces recherches.

Eau Secours regroupe des membres individuels et de membres collectifs représentant une constellation de milieux, notamment des groupes citoyens, environnementaux, religieux, sociaux et communautaires, ainsi que des syndicats et des associations étudiantes.

La mission d'Eau Secours se décline en quatre axes d'intervention :

- Former, informer et sensibiliser les citoyen-ne-s aux enjeux de l'eau dans une perspective d'éducation populaire autonome.
- Promouvoir une protection adéquate et une gestion responsable de l'eau par une analyse politique non partisane.
- Mobiliser les citoyen-ne-s à s'engager pour la cause de l'eau.
- Représenter et défendre les intérêts des citoyen-ne-s sur les enjeux de l'eau auprès des élu-e-s et des instances publiques.

De plus, lors d'une rencontre stratégique organisée au début de l'année 2018-2019, les membres du conseil d'administration ont déterminé que les dossiers prioritaires pour les années à venir seront, dans l'ordre :

1. L'eau embouteillée
2. Les hydrocarbures
3. Les communautés bleues
4. La fluoration de l'eau potable

COMMENTAIRES SUR L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC

Eau Secours désire tout d'abord souligner son appui à l'entente entre l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Cette collaboration facilitera le partage des connaissances ainsi que l'efficacité des ressources engagées dans ce processus. Les recommandations et décisions finales seront plus cohérentes d'un palier gouvernemental à l'autre et intégreront probablement mieux les préoccupations de l'autre instance.

COMMENTAIRES CONTEXTUELS À LA COVID-19

Tout comme l'a demandé l'organisme Eurêko et le Comité ZIPSC dans leur mémoire, Eau Secours demande à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) de repousser ou de mettre en pause le processus de consultation publique et les différentes étapes de la commission d'examen dû au contexte de crise sanitaire actuellement en vigueur.

La situation actuelle présente bien des défis pour les citoyens ou les organisations qui peinent déjà à continuer leurs activités dans un contexte plus que complexe. L'insécurité quant aux emplois, le stress des familles, le télétravail et la conciliation travail-famille sont autant de défis qui pèsent sur la population. Nous craignons que toutes ces raisons et les mesures associées à l'état d'urgence sanitaire en cours génèrent des obstacles importants qui limitent sévèrement la capacité pour le public et pour certain(e)s expert(e)s de participer de façon éclairée aux processus d'évaluation environnementale en cours.

En contexte de crise sanitaire, tout devrait ralentir ou être suspendu afin de rester équitable et impartial pour tous.

Dans ce contexte de pandémie, les risques et conséquences associés aux rassemblements ont des impacts prédominants sur certains groupes (p.ex., femmes au cœur de la conciliation travail / famille / école / soins aux proches; autochtones pouvant vivre dans une proximité plus grande et ainsi éventuellement mettre à risque leurs aînés), ce qui pourrait dissuader certains experts. D'autres pourraient voir les obstacles posés par les mesures sanitaires comme limitant leur capacité à participer de façon satisfaisante au processus actuel.

Si toutefois, le processus était maintenu pendant la pandémie, il devrait être adapté à cette situation, et ainsi permettre, en plus d'audiences publiques dans les collectivités locales et éventuellement dans les collectivités autochtones (5.38), des audiences accessibles en mode virtuel.

Dans un souci d'intégration de l'ensemble des parties prenantes pouvant subir des impacts du projet Gazoduq, Eau Secours demande aussi que des consultations soient prévues (encore une fois, tant en présentiel qu'en virtuel) à l'échelle nationale, soit dans les grandes agglomérations de la province (Montréal, Québec, Trois-Rivières, etc.). Il est nécessaire de donner accès à des audiences complémentaires hors tracé du Gazoduq dû à l'ampleur du projet, mais aussi parce que les impacts appréhendés sur les ressources identifiées (notamment le statut patrimonial du Saint-Laurent) concernent tous les Québécoises et Québécois.

Des audiences mieux réparties sur l'ensemble du territoire auraient pour effet parallèle de limiter les déplacements interrégionaux de toutes ces personnes interpellées par le projet Gazoduq, et donc de diminuer les risques de propagation du virus.

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AU MANDAT

3.1 a. ii. Effets cumulatifs

Eau Secours considère que le projet Gazoduq et le projet de GNL Québec Inc. constituent un seul et même projet. Puisque la construction du nouveau gazoduc est implicitement nécessaire à l'approvisionnement en gaz naturel de l'usine de liquéfaction projetée par GNL Québec Inc., les effets environnementaux cumulatifs devraient être considérés dans leur ensemble. De manière plus spécifique, les effets environnementaux cumulatifs devraient être évalués à partir de l'extraction du gaz naturel dans l'Ouest canadien jusqu'à son utilisation à l'étranger (Europe, Asie). Nous demandons à la Commission d'intégrer les impacts en amont (extraction) et en aval (liquéfaction et transport) dans les effets cumulatifs dans un souci d'analyse intégrée.

Eau Secours demande à l'Agence que le mandat prenne en compte non seulement les impacts cumulatifs des deux projets (gazoduq + GNL) et l'amont et l'aval, mais aussi les projets industriels dans les mêmes secteurs (le Terminal maritime en rive Nord du Saguenay, Ariane Phosphate, l'usine Métaux BlackRock, les deux grandes lignes électriques à construire ainsi que la desserte ferroviaire) pour ce qui est au Saguenay.

Les autres activités anthropiques autour du tracé doivent aussi être considérées comme effets cumulés pouvant diminuer la qualité de l'eau potable des communautés locales, favoriser la fragmentation des milieux naturels et des habitats.

3.1 b. Mesures d'atténuations

Eau Secours s'inquiète des conséquences que la construction et la présence d'une telle infrastructure peut avoir sur les ressources en eau potable et la qualité des milieux humides sur le tracé. Nous demandons donc à la commission d'examiner l'ensemble des options de tracés et de leurs impacts tout en considérant les autres activités anthropiques qui perturbent ces mêmes milieux naturels.

3.1 c. Eau Secours s'inquiète particulièrement à l'approvisionnement en eau potable dans les communautés autochtones dépendant du Gouvernement du Canada pour l'investissement dans le maintien des infrastructures pour le traitement de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Dans le cadre de ce projet, Eau Secours demande à la commission d'évaluer les impacts sur les ressources aquifères souterraines lors de la construction du gazoduc mais aussi en cas de fuite ou bris.

3.1 d. La raison d'être du projet

La raison d'être et la pertinence du projet doivent être justifiées à différentes échelles également (locale, régionale, nationale et internationale), puisque les communautés et groupes qui subiront les externalités négatives le long du tracé (GES, perte de territoire, risque en cas de bris ou fuite) ne seront pas les mêmes que ceux qui bénéficieront du projet. La défense du bien commun avant les intérêts privés ou individuels doit constituer le socle de l'analyse des impacts du projet.

3.1 h. Contribution à la durabilité

Eau Secours, tout comme le Bassin versant de la rivière Saint-Maurice est d'avis que le gaz naturel, soit un gaz d'origine fossile, n'est pas une énergie de transition environnementale. Afin de combler nos demandes de plus en plus grandissantes en énergie, et ce, dans une perspective de développement durable, il serait judicieux de favoriser l'essor des sources d'énergie vertes, comme l'énergie solaire, l'hydroélectricité, la géothermie, la valorisation de la biomasse résiduelle (déchets, résidus ligneux, etc.) et l'énergie éolienne. Les hydrocarbures sont des ressources énergétiques non renouvelables qui ne contribueront pas, à long terme, à la durabilité énergétique du Canada.

3.1 i. Atteintes des objectifs de lutte aux changements climatiques

Avec tout le retard accusé par le Canada et le Québec en matière de réduction de GES et de protection de notre territoire (aires protégées), ce point devrait être considéré comme prioritaire.

Dans la mesure où il faut diminuer considérablement les émissions de GES à l'échelle mondiale, et ce afin de freiner les impacts des changements climatiques, le marché du gaz naturel n'est pas une option qui servirait à atteindre les cibles et les engagements du gouvernement du Canada à l'égard des changements climatiques.

3.1 m. Connaissances des collectivités

L'importance des milieux naturels dépasse largement leurs aspects biologiques et physico-chimiques. Leur présence est indispensable comme territoire de chasse, aire récréative, d'apprentissage, etc pour les communautés locales et les organismes œuvrant sur ces aires. Comme ce sont ces personnes qui les connaissent et qui en bénéficient directement, Eau Secours considère que leurs connaissances de ces milieux doivent être pris en compte par la commission.

3.2 a. Les effets environnementaux, notamment les effets environnementaux cumulatifs

Puisque le Saguenay est hôte de plusieurs grands projets ayant des impacts significatifs, Eau Secours demande à l'Agence que le mandat prenne en compte non seulement les impacts cumulatifs des deux projets (Gazoduq + GNL) et l'amont et l'aval, mais aussi les projets industriels dans les mêmes secteurs (le Terminal maritime en rive Nord du Saguenay, Ariane Phosphate, l'usine Métaux BlackRock, les deux grandes lignes électriques à construire ainsi que la desserte ferroviaire).

3.2 b. La sécurité des personnes

L'accès à l'eau potable étant un droit fondamental à l'humain, reconnu par les Nations Unies en 2010 et le Canada en 2012, il importe de préserver les ressources en eau potable pour les communautés locales d'aujourd'hui et futures.

3.2 f. L'approvisionnement du gazoduc en pétrole, gaz ou autre produit

Eau Secours souligne la pertinence de la commission d'examen de considérer les méthodes d'approvisionnement en gaz naturel qui serviront à alimenter le gazoduc. Comme précédemment mentionnée, l'extraction non conventionnelle du gaz naturel (fracturation hydraulique et gaz de schiste) peut mener à un accroissement de la pollution des ressources en eau, incluant les sources d'eau potable, et une détérioration accrue de la qualité de l'air (émissions de polluants atmosphériques).

3.2.h La faisabilité économique du pipeline

Eau Secours recommande à la commission d'avoir une analyse externe sur la viabilité économique du projet et non juste l'analyse de l'entreprise elle-même.

3.2 i. Ressource, responsabilité et structure financière du demandeur

Eau Secours souligne l'importance que les investisseurs de ce projet répondent à 100% des exigences fiscales de Canada et du Québec afin que les gouvernements du Québec du Canada investissent dans ce projet.

4.3 c. Audiences

Comme mentionné dans les commentaires en lien avec la Covid-19, des audiences mieux réparties sur l'ensemble du territoire auraient pour effet parallèle de limiter les déplacements interrégionaux de toutes ces personnes interpellées par le projet Gazoduq, et donc de diminuer les risques de propagation du virus.

De plus, étant donné l'ampleur nationale du projet et le manque d'expertise pour plusieurs citoyens en matière de webdiffusion, nous demandons que les audiences soient diffusées en direct sur la télé communautaire et/ou une chaîne nationale.

Finalement, Eau Secours demande à la commission de ne pas chevaucher les consultations pour Énergie Saguenay et Gazoduq afin d'aider les experts, citoyens, scientifiques à se préparer et participer aux deux audiences.

5.6 Sélection représentative des membres de la commission

Eau Secours demande que la commission soit formée d'au moins une femme commissaire et d'un.e spécialiste de la biodiversité et des écosystèmes. Nous demandons aussi un effort particulier de la part de l'Agence afin qu'une personne puisse représenter adéquatement les intérêts autochtones (un.e membre d'une communauté ou un.e spécialiste des préoccupations autochtones).

5.38 Les audiences publiques dans les collectivités les plus près du projet

Comme le mentionne aussi le Bassin versant de la rivière Saint-Maurice, il est effectivement pertinent que les audiences publiques se déroulent dans les collectivités situées à proximité du tracé projeté pour la construction de la conduite en gaz naturel. Cela dit, il serait aussi judicieux d'offrir la possibilité aux personnes de l'extérieur (hors des localités concernées) de participer aux audiences publiques (en présentiel et à distance). Par exemple, en Mauricie, le tracé projeté traverserait la région de la Haute-Mauricie (Agglomération de La Tuque). Or, plusieurs résidents de l'extérieur possèdent des baux de villégiature dans ce secteur et/ou y pratiquent des activités en lien avec le plein air (quad, pêche, chasse, canot, randonnée pédestre, vélo de montagne, etc.). Des moyens devraient être déployés pour favoriser l'intérêt et la participation des non-résidents de la Haute-Mauricie. De fait, des transports collectifs pourraient être organisés, à partir de Trois-Rivières et de Shawinigan, afin d'inciter les gens à assister aux audiences publiques. Ces dernières pourraient également être retransmises en direct dans des salles communautaires de ces mêmes villes avec la possibilité, pour les personnes présentes, de poser des questions à la commission d'examen.

Comme stipulé dans les commentaires contextuels à la Covid-19, la tenue d'audiences (en présentiel et à distance) dans les centres urbains limiterait les déplacements en région des gens intéressés à se déplacer dans les régions et ainsi limiter la propagation du virus.

